

ATTENTION 1 DOCUMENT OBLIGATOIRE PAR CLUB !

LE CLUB DE :	MATRICULE N°:
---------------------	----------------------

EST ASSOCIE AVEC LES CLUBS SUIVANTS :

	CLUB (N° matricule) :	COMMUNE DE :	SIGNATURE C.Q. :	Date P.V. séance du club :
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Les clubs qui souhaitent signer un accord d'association d'équipes d'âge doivent introduire le présent formulaire, dûment signé par les correspondants qualifiés des clubs participants, **au secrétariat provincial pour le 15 mai** au plus tard (art. 327).

Le nombre de clubs pouvant former une association d'équipes d'âge est de :

- huit, s'il s'agit de clubs de différentes communes;
- tous les clubs d'une seule commune.